

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°15a

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoint, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert pour le financement des travaux d'aménagement du quartier de Souilhac

Monsieur le Maire expose :

La Ville de Tulle souhaite procéder au réaménagement des espaces publics sis dans le quartier de Souilhac et ce, dans la continuité des espaces extérieurs à usage public de la Tour de Souilhac, propriété de Corrèze Habitat.

L'emprise du projet représente une surface de 4000 m² de voirie et espaces publics réaménagés dans les périmètres suivants :

- La portion de l'avenue Alsace-Lorraine entre le giratoire de la rue Docteur Valette et le giratoire de la rue Louisa Paulin.
- La rue Louisa Paulin dans son extrémité Est jusqu'au pont.
- L'esplanade piétonne de la place Tivoli (chaussée non comprise).

Le contexte est celui de la mise en continuité des espaces publics de l'avenue Alsace-Lorraine et de la rue Louisa Paulin avec les espaces extérieurs de la tour Corrèze Habitat à usage public. Ceux-ci sont en cours de rénovation avec la création d'une passerelle piétonne entre la tour et la rue Louisa Paulin, et la création d'un emmarchement entre le socle surélevé de la tour et le trottoir nord de l'avenue Alsace-Lorraine.

Cet aménagement va se traduire par :

Avenue Alsace-Lorraine

- Réfection de la chaussée, en enrobé.
- Réfection et élargissement des trottoirs, en enrobé de couleur
- Mise aux normes des passages piétons.
- Création de massifs arbustifs entre chaussée et trottoir, et plantation d'une treille de plantes grimpantes pour ombrager le trottoir.
- Création de 5 places de stationnement en pavés à joints infiltrants. (2 coté de tour de Souillac et 3 de l'autre coté)

Rue Louisa Paulin

- Réfection de la chaussée, en enrobé.
- Reconfiguration du parking (diminution de 41 à 22 places dont 1 PMR), afin de réaliser des plantations d'arbres et d'arbustes, et de créer un trottoir. Les places de stationnement seront revêtues de pavés à joints infiltrants.
- Création d'un trottoir en enrobé de couleur en continuité avec la nouvelle passerelle piétonne de la tour Corrèze Habitat.
- Création de parking vélos abrité
- Mise aux normes des passages piétons.
- Plantation de 15 arbres d'ombrages et de massifs arbustifs, après désimperméabilisations de la surface actuellement 100% imperméable.

Place Tivoli

- Réalisation d'enrobé de couleur pour les circulations piétonnes et le pied de façade, avec découpe de vastes surfaces désimperméabilisées pour la création des massifs plantés en pleine terre.
- Création de massifs plantés en arbustes et plantes vivaces, organisés en salons de verdure,
- Maintien des arbres existants (9 magnolias)
- Plantation de 19 arbres dont 5 arbres tiges à moyen développement et 14 arbres plus petit ornementaux
- Pose de mobilier urbain : bancs, banquettes et fauteuils, lisse métallique de protection des plantations, fontaine d'eau potable et arceaux vélos

Le bilan des volumes désimperméabilisés par le projet est le suivant :

Les plantations du projet permettent un ajout de 34 arbres et 550 m² d'espaces verts (massifs plantés en pleine terre) en substitution de surfaces minérales existantes

En volume, cela représente 410 m³ de fosses d'arbres en mélange terre-pierre et 275 m³ pour les espaces verts (sur 50 cm d'épaisseur)

Le montant de cette opération est estimé à 607 157,91 € HT dont 144 965,35 € de dépenses afférentes à la désimperméabilisations.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif au réaménagement du quartier de Souilhac dont le montant des travaux s'élève à 607 157,91 € HT.

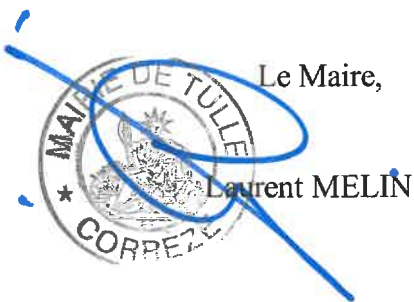
2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

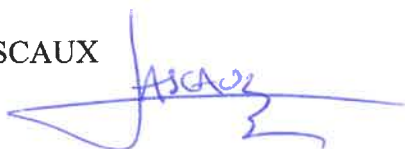
5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Laurent MELIN



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le :

Date et ref de l'accusé de réception :

MSA - 29092025

07 OCT. 2026

07 OCT. 2026